

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1924)
Heft: 4

Rubrik: L'Estampe 1924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

délibérer à leur aide. M. E. Röthlisberger, président par interim, propose de renommer M. Righini en acceptant la condition qu'il pose de pouvoir se retirer avant la fin de son mandat; cette proposition est accueillie avec joie par tous.

M. Righini et ces MM. du C. C. rentrent au milieu des applaudissements frénétiques et des bravos! La pensée de garder notre dévoué président parmi nous a mis de la joie et de la gaieté dans tous les cœurs. M. Righini, visiblement ému, remercie ses collègues de leur attachement et de leur sincère affection. Au nom de la section de Genève M. Pahnke exprime le plaisir que nous avons de conserver M. Righini comme président central; les délégués des autres sections expriment également leur satisfaction et leur reconnaissance.

En remplacement de M. Bocquet (Genève) démissionnaire, M. Alexandre Mairet (Genève) est nommé membre du Comité central.

Art. 15. «Divers». Au sujet de l'Estampe M. Righini nous fait remarquer que quatre sections ne l'ont jamais encore eue; après discussion il est décidé que ce sera St-Gall pour 1925; puis une section romande, et ainsi de suite jusqu'à ce que les quatre sections en question aient eu leur tour; nous reprendrons alors les sections par ordre alphabétique.

M. Burgmeier (Argovie) demande s'il ne serait pas possible que les membres actifs obtiennent l'Estampe pour dix francs? M. Righini est contre cette proposition; la question est mise aux voix et la proposition de M. Burgmeier est repoussée à l'unanimité, sauf 3 voix.

Plus personne ne demandent la parole le Président lève la séance à 8 h.

Le rapporteur pour la Suisse romande:

R. de Henseler.

**Le procès-verbal de l'Assemblée générale
sera publié dans le Numéro annuel 1924.**

Aux Sections

Une décision de l'Assemblée générale de Neuchâtel nous charge de prier les sections de bien vouloir **échanger** entre elles leurs **catalogues d'exposition** et leurs autres **publications**.

L'Estampe 1924

a été expédiée le 1^{er} août, à tous les présidents de section pour les archives de leurs sections.
